ACTES DU COLLOQUE
5 et 6 novembre 2015
Ax-les-Thermes (Ariège)

Colloque européen « Installation en montagne »

Les journées de l'agriculture paysanne de montagne

Colloque européen « Installation en montagne » Les journées de l'agriculture paysanne de montagne

Preuve que l'agriculture de montagne est bien vivante et attire, le colloque qui s'est déroulé à Ax-les-Thermes (Ariège) les 5 et 6 novembre 2015 a rassemblé près de 300 personnes, venues de tous les massifs de France métropolitaine, mais aussi d'Autriche, d'Espagne et du Portugal.

Visites de fermes, plénières et travail en ateliers, ont jalonné ces deux jours centrés sur le rôle et les enjeux de l'agriculture paysanne de montagne. Une agriculture paysanne, entre espoirs et attentes, avec la révision annoncée de la loi montagne, et fortes incertitudes, avec l'application de la nouvelle PAC (Politique agricole commune) 2015-2020.

Cinq grands thèmes de travail en ateliers furent proposés :

- Quelle place pour l'agriculture dans les territoires de montagne ?
- Quelle reconnaissance pour l'agriculture de montagne au-delà du pastoralisme ?
- Valoriser les produits issus de la montagne sans tomber dans le marketing territorial.
- Quel avenir pour l'élevage et le pastoralisme en montagne dans le contexte de la nouvelle PAC ?
- Installation et transmission en montagne.

Ainsi, pendant deux jours, le tranquille Casino d'Ax-les-Thermes s'est transformé en une ruche bourdonnante et active où flottait un parfum de jeunesse. Car, et c'est là une belle réussite et une belle récompense, les jeunes paysans et paysannes de montagne étaient venu.e.s en nombre, résolu.e.s, plein d'énergie et enthousiastes.

Les actes complets de ce colloque sont disponibles sur le site internet : http://www.enviedepaysans.fr/colloque-installation-en-montagne/#lightbox[post-1781]/27/

>>En montagne comme en plaine, l'agriculture est essentielle

« Il faut être nombreux sur une petite surface pour bien la valoriser. Nous sommes 5 associés en GAEC *(Groupement agricole d'exploitation en commun)****, tous à temps plein, sur une ferme de 45 hectares »*** (Matthieu, Ariège). ***« Avant notre arrivée, il n'y avait plus que 2 fermes sur la commune. Aujourd'hui, nous sommes 5 fermes. Des jeunes comme nous, il y en a plein, qui cherchent à s'installer. »*** (Fanny, Ardèche).

Des paysan.ne.s, les territoires de montagne en ont besoin. ***« Les agriculteurs sont un acteur essentiel du développement de notre territoire. Ils sont des acteurs socio-économiques à part entière, car ils génèrent de l'économie résidentielle, ils créent des richesses. Le caractère original et/ou la qualité des produits participent à la valorisation de l'identité de notre territoire. L'activité pastorale contribue à l'entretien du paysage et de l'environnement »***, ont affirmé les élus locaux lors de l'ouverture de ce colloque.

Mais, a souligné Annie Sic, secrétaire nationale de la Confédération paysanne : ***« Les mots ne suffisent pas, il faut des actes »*** pour que l'agriculture de montagne ait une place et soit reconnue dans toute sa diversité ; pour que la PAC (Politique agricole commune) se traduise par un appui équitable à l'adresse de toutes les productions de montagne et cesse de menacer l'avenir des petites fermes, des productions diversifiées et des systèmes pastoraux collectifs.

Cela exigera une somme de travail considérable, mais le travail n'a jamais rebuté la Confédération paysanne. La préparation de ce colloque, la densité des échanges pendant ces deux jours, trois même, puisque la commission montagne était sur place la veille, le prouve. L'énergie déployée, avant et pendant, est à l'image de celle déployée chaque jour par les paysan.ne.s de montagne qui ont témoigné – en plénières ou en ateliers – de la grande diversité de l'agriculture de montagne. À l'image aussi du plaisir de parler et d'entendre parler d'une agriculture qui

Photo : VL

rend heureux.ses ceux et celles qui la pratiquent et qui, en s'installant dans des zones difficiles, *« redonnent de l'espoir dans les vallées. »*

Si les neurones ont chauffé, si les temps de pause furent courts, les échanges et discussions furent tous chaleureux et ont permis de dégager des pistes de travail mais aussi des revendications. Parmi les revendications, certaines, parce qu'elles touchent au modèle même de l'agriculture, sont portées depuis de longue date par la Confédération paysanne. D'autres traitent plus spécifiquement des problématiques rencontrées sur les territoires de montagne. Mais nul doute que toutes les avancées obtenues pour la montagne serviront tous les territoires *« marginaux »*, en France et en Europe.

Dans ce document de synthèse, le choix a été fait de dissocier les pistes de travail et les revendications. Les premières sont rattachées aux ateliers thématiques. Les secondes, parfois évoquées simultanément dans plusieurs ateliers, ont été regroupées dans le *« bouquet final »* présenté au ministre de l'Agriculture lors de la table ronde finale

Confédération Paysanne
Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs
ADEAR ARIEGE
ENVIE DE PAYSANS !
Une initiative co-financée par la Direction Générale de l'Agriculture et du Développement Rural de la Commission européenne, « Nouvelle PAC, nouveaux horizons ».

Paroles de paysan.ne.s

>>Florilège d'une agriculture de massif haute en couleurs

Ils étaient 6 à la tribune, ce jeudi après-midi pour nous parler de leur ferme. Préludant aux travaux du lendemain, leurs témoignages prouvent que l'agriculture de montagne rime avec diversité. Ils ont aussi montré qu'être paysan.ne.s en montagne en valait la peine et que ce métier, peut-être plus qu'ailleurs, s'inventait à chaque pas.

Jean-Pierre Chassang, éleveur laitier, Massif Central

Altitude : 900 m, installation individuelle en 2003, hors DJA (Dotation jeune agriculteur), reprise familiale, terres en propriété depuis 2008, création d'un GAEC avec sa compagne en 2012, 64 ha (hectares) dont 47 ha de prairies naturelles, 25 ha de prés de fauche, le reste en pâture, quota de 145 000 litres, 40 vaches laitières Ferrandaises à 3 800 litres, alimentation : foin et pâturage.

« On valorise ce que la nature nous offre, nos prairies naturelles. On essaie de suivre leur évolution et cette année on a suivi une formation botanique. Avec l'appui du CEN (Conservatoire d'espaces naturels) Auvergne, on va tester ce qu'il est possible de moissonner sur une prairie naturelle pour ensuite le ressemer. L'idée est de restaurer des prairies dégradées par les rats taupiers. On ne cherche pas à produire plus, bien au contraire. On a envie de continuer dans ce sens, même si on est à contre-courant. »

Baptiste Roy, maraîcher bio, Alpes

Altitude : 1 000 m, installation en 2013, hors cadre familial, exploitation individuelle (travail en couple), parcours aidé, avec DJA, activité saisonnière : avril à novembre, 1,8 ha de légumes de plein champ et 2 000 m² sous tunnels froids, terres en fermage, bâtiments en propriété, emploi salarié : 1,5 sur la saison.

« J'ai l'avantage d'avoir repris un système fonctionnel, ce qui évite les galères de démarrage. On se plaît bien dans ce qu'on fait. Ça tourne plutôt bien. Je n'ai pas beaucoup parlé de la PAC je ne suis "pa(c)" concerné. J'ai 200 € de PAC, 50 € de DPU (Droit à paiement unique) et 150 € de maintien de l'agriculture biologique ».

Michel Thouzery, éleveur transhumant + producteur de PPAM + formateur + accueil, Pyrénées

Altitude : 850 à 1 000 m, installation individuelle en couple en 1999, achat d'un bâti converti pour l'accueil à la ferme, 32 ha dont 14 ha de SAU, 12,7 ha de prairies, 3 000 m² de PPAM (plantes à parfum aromatiques et médicinales) sous mention SIMPLES (Syndicat inter-massifs pour la production et l'économie des simples), 40 brebis (100 en 1999) de race limousine, ferme située près d'un sentier de GR (grande randonnée) et d'une station de ski.

« J'interviens de plus en plus comme formateur : soit en phyto et aromathérapie auprès d'éleveurs, car de plus en plus d'éleveurs sont intéressés par les soins avec des plantes, même si la législation européenne va complètement à l'inverse et c'est fort dommage ; soit auprès de personnes désirant s'installer en production et en transformation de PPAM. Ma compagne assure l'accueil à la ferme. C'est un apport financier non négligeable dans ces zones de montagne difficiles au niveau agricole. Mais c'est avant tout un choix de s'ouvrir aux autres, de faire un lien entre l'espace rural et l'espace citadin, car le fossé se creuse de plus en plus. »

Élise Grossiord, éleveuse laitière, Jura

Altitude : 1 100 m, installation en 2003, statut de conjoint collaborateur, 78 ha (moitié fauche, moitié prairie), 25 vaches laitières, 25 génisses de renouvellement, production de Bleu de Gex et Comté, sociétaires de la coopérative du village (15 sociétaires au total).

« L'exploitation est située dans la zone historique du Bleu de Gex, unique production jusque dans les années 80. Ce fromage s'affine en 28 jours et se garde peu de temps. De ce fait il ne permet pas de valoriser le lait d'été en hiver, d'où l'introduction du Comté. Nous avons la chance d'être sur un plateau relativement plat, mais avec des hivers longs, très froids, avec beaucoup de neige. On rentre les vaches mi-novembre et on ne les ressort pas avant mi-mai. En comparaison avec nos collègues de plaine qui font du Comté, nous n'avons pas les mêmes facilités. »

Pierre Regné, éleveur bovin allaitant, transhumant, bio, Pyrénées

Installation en 2013 en reprise familiale, vente directe (viande et reproducteurs), 150 ha dont 20 ha de prairies naturelles, terres en fermage et accords verbaux, 40 vaches mères de race Aubrac, 20 génisses de renouvellement, 2 taureaux, estive collective gardée.

« L'estive est la clé de voûte de la ferme. Le troupeau y séjourne 5 mois. L'hiver, les bêtes restent dehors sur les parcours. J'ai juste un bâtiment pour le stockage du foin et l'élevage des génisses de renouvellement. Ça paraît beaucoup, 150 ha de terres, mais il y a une forte pression de ligneux. Il est nécessaire d'entretenir régulièrement par voie mécanique. De plus, la zone est assez « séchante » l'été. Elle permet une coupe de foin au printemps, en espérant un peu de regain pour la descente des bêtes. »

L'agriculture industrielle peut détruire l'agriculture de montagne et les petites fermes

« Les zones de montagne ne sont pas les mieux armées pour fournir en masse des produits agricoles alimentaires standardisés, du fait des contraintes structurelles auxquelles elles doivent faire face. En revanche, elles bénéficient d'une capacité forte à fournir des produits différenciés et de qualité qui répondent aux attentes des consommateurs », peut-on lire dans rapport Acte II de la loi montagne (1).

« A la Confédération paysanne, nous pensons : tant mieux si ce territoire n'est pas armé pour fournir des produits alimentaires standardisés. Tant mieux si l'industrialisation de l'agriculture n'arrive pas jusque dans nos montagnes, c'est ce qui fait que l'agriculture paysanne, que nous défendons, est majoritaire dans ces territoires. Mais nous pensons aussi que l'agriculture industrielle peut détruire l'agriculture de montagne et les petites fermes ». Annie Sic, secrétaire nationale de la Confédération paysanne.

Une agriculture de montagne qui …

… fabrique du sens

Ce que je voudrais souligner, et qui était très présent dans les témoignages, c'est toute une série de rebonds, de positionnements très actifs qui cherchent, au-delà de la question des sous, à fabriquer ou re-fabriquer des démarches qui sont essentielles par rapport à la finalité de l'activité humaine. C'est central, ce n'est pas uniquement philosophique. Cela contraste d'ailleurs radicalement entre ce qui est dit sur l'agriculture de montagne dans les textes et ce qui est exprimé par les producteurs sur leurs motivations, et ce qui a été dit auparavant est tout à fait essentiel à mes yeux.

… est faite pour durer

Je prétends que cette agriculture-là est compétitive pour durer, car elle s'appuie sur de l'innovation liée au savoir-faire de ceux qui la pratiquent, tout en nécessitant relativement, à d'autre systèmes, moins de capitaux et de superficie . […] Il faut veiller, quand il y a des plus-values, à ce qu'elles restent sur place pour installer davantage de paysan.ne.s. Il faut vraiment combattre ce mot compétitivité, qu'il soit employé par le Premier ministre ou d'autres. À mon avis, la question n'est pas le ministre mais notre société. La *« tête »* de notre société actuelle est mal faite. Entre défiscalisation et compétitivité, on va dans le mur.

Jean Pluvinage, directeur de recherche honoraire à là l'INRA (Institut national de recherche agronomique). Extraits de son intervention intitulée: *Réalité et enjeux de l'agriculture paysanne en montagne. Les agricultures de montagne, entre handicap et gisement d'innovations sociales et techniques.*

Ana Pinto du Portugal, ferme en diversification, La Guarda, Portugal

Sur sa petite ferme, au parcellaire très morcelé, Ana produit des olives, des amandes, du vin, des plantes aromatiques et élève une vingtaine de porcs *« Bisara »* (race locale). Auparavant, elle produisait du lait de chèvres et de brebis. Mais le coût prohibitif d'une salle de traite aux normes, conjugué au faible prix du lait l'a contrainte à changer de production. Les produits sont quasiment tous écoulés en vente directe. Malgré des efforts constants d'adaptation, malgré le travail familial et l'entraide, toujours en vigueur dans cette région, Ana doute de l'avenir de la ferme parentale où elle a grandi.

« Malheureusement, je ne pourrai pas élever mes enfants avec cette ferme, car c'est beaucoup plus difficile maintenant qu'il y a 20 ans. L'agriculture de montagne familiale est incapable de rivaliser avec les prix pratiqués par les supermarchés qui offrent des produits importés – on ne trouve presque pas de produits nationaux dans les supermarchés portugais – de faible qualité à des prix inférieurs »

À quand une PAC qui ….

1. S'oppose à l'agrandissement, la spéculation et la création de rentes de situation.
2. Diminue le risque de désertification de la montagne.
3. Incite à produire, à préserver le territoire et à créer de l'emploi.
4. Soutient les petites fermes.
5. Favorise l'installation

Photo : LR

« La mécanisation dans ces systèmes (d'agriculture paysanne, ndlr) retrouve une noble fonction, d'abord soulager la pénibilité, plutôt que moteur de l'agrandissement ». Jean Pluvinage

La montagne, un territoire agricole riche de ses paysan.ne.s

Les territoires de montagne sont pluriels et recoupent des réalités agricoles très diverses. À l'instar de tous les territoires, ils ont dû évoluer en permanence, au gré des politiques agricoles, mais en tenant compte des problématiques inhérentes à la montagne : accès, isolement, déplacement. Dans le contexte actuel, préserver la place de l'agriculture en montagne, exige de préserver l'outil de travail, à savoir la terre, objet de convoitises multiples liées aux concurrences d'usage. Cela pose la question de la place faite aux questions agricoles et aux paysan.nes dans les instances de gouvernance des territoires de montagne, à quel que niveau que ce soit, et implique de réviser les outils de gestion du foncier.

Des solutions partielles

L'agriculture de montagne fonctionne en intégrant toutes les strates d'altitude : fonds de vallées, zones intermédiaires, estives de haute d'altitude. Les sièges d'exploitation de montagne sont généralement situés en fond de vallées et les surfaces à valoriser sur l'ensemble des strates. Or les outils actuels de gestion de l'espace traitent chacun d'une seule strate et de façon très incomplète.

Les PLU (Plan locaux d'urbanisme) et SCOT (Schéma de cohérence territoriale) réglementent surtout les fonds de vallées, où ils tentent de préserver la vocation agricole des terres, face à l'expansion du résidentiel et/ou des activités non agricoles. Ils définissent des zonages dont certains semblent privilégier des critères paysagers plutôt que des nécessités liées à la présence humaine, et en particulier à l'activité agricole. Prendre en compte la valeur et l'utilisation agricole de ces zones est nécessaire. À ce titre, l'implication des paysan.ne.s dans ces instances est primordiale, afin qu'ils soient acteurs de cette politique foncière qui les concerne au premier chef ! Par ailleurs, l'instauration de la CDPENAF (Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) crée un outil mais sa portée est limitée, car l'avis rendu n'a pas de force juridique contraignante.

Les AFP (Associations foncières pastorales), créées grâce à la loi pastorale de 1972 sont efficaces pour préserver le foncier très morcelé. Elles présentent cependant plusieurs failles. Elles sont essentiellement créées sur des terres pastorales, n'apportent pas de réponse aux besoins d'une agriculture de montagne diversifiée et ne prennent pas en compte les aménagements (voie d'accès, eau). Les AFP sont situées dans des zones intermédiaires, pentues, peu mécanisables, très embroussaillées, car délaissées de longue date. Ce sont ces zones qui constituent les espaces disponibles pour accueillir de nouveaux candidats à l'installation. Or aucune installation n'est viable sans un minimum de terrain plat.

La ruralité et le pluralisme en question

Évoquer la place de l'agriculture dans un territoire, revient à poser la question de la ruralité dans un monde de plus en plus urbanisé, centré sur le développement des métropoles. L'isolement en montagne est perçu à l'image urbain où le désenclavement passe par le développement numérique. Cet aspect, n'est pas à négliger. Cependant, la montagne est un territoire de production et le désenclavement numérique, inscrit dans la feuille de route de la montagne, par Manuel Valls en septembre 2015, n'est pas l'unique solution. Ainsi, le maintien des paysan.nes est lié au maintien des services publics.

Quelle place sera réservée à l'agriculture de montagne dans les nouvelles régions dotées de compétences renforcées en matière d'aménagement, via notamment le pouvoir contraignant du SRADDT(Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) ? Quelle marge de manœuvre aura le conseil départemental, dépourvu de la clause générale de compétence abolie par la loi NOTRe (Nouvelle organisation des territoires de la République) ? Dans ce contexte incertain, la prochaine révision de la loi montagne est, plus que jamais, l'occasion de reconnaître pleinement l'agriculture de montagne et de lui octroyer les moyens d'actions indispensables à son maintien. Mais cela suppose que les acteurs publics des territoires de montagne – à tous les niveaux : local, régional, national – prennent la mesure des impacts économiques et sociaux de l'agriculture paysanne et légitiment sa place dans les instances de décision et de gouvernance.

Propositions :

« Pas une commune de montagne sans paysan.ne.s ! » Dans ce but des mesures doivent être prises pour conforter la place de l'agriculture en montagne

1. Rendre contraignant l'avis de la CDPENAF sur l'ensemble de la zone de montagne.
2. Reconnaître l'habitat léger et mobile comme habitation pour les paysan.ne.s .
3. Réfléchir à une structure juridique de propriété foncière plus large que les AFP, tant au regard du territoire englobé (*« de la vallée au point culminant »*) que des usages agricoles et ruraux à intégrer (pastoralisme, polyculture, cultures spécialisées, activités de transformation…)
4. Instaurer le pluralisme dans les institutions montagnardes, en particulier au sein du CNM (Conseil national de la montagne).
5. Effectuer un travail permanent sur le foncier en siégeant dans les instances traitant spécifiquement de l'attribution du foncier agricole, d'où la nécessité d'une représentation pluraliste – pour orienter les SDREA (Schéma directeur régional des exploitations agricoles).

Des expériences de gestion collective et de « droit local »

Tout territoire est particulier, par son contexte géographique, son histoire, ses habitants. De ce fait, toutes les expériences ne sont pas reproductibles. Néanmoins, les connaître est source d'idées

En France, toute amorce de gestion collective des terres butte souvent sur le droit de propriété individuel. Développer le vivre et le devenir ensemble permet d'aplanir cet obstacle. C'est l'expérience du PPI (Pacte pastoral intercommunal) Causses-Aigual-Cévennes Terres solidaires, fondé sur quatre valeurs partagées : une terre de solidarité et de diversité ; une histoire reposant sur une pluralité d'activités ; un ancrage fort de la culture pastorale ; une responsabilité intergénérationnelle. Ce pacte a permis la co-construction d'un *« droit local »* accepté de tous, qui reconnait : la valeur d'intérêt collectif au maintien, au développement, et à la transmission du pastoralisme ; la servitude pastorale (passage, pacage) sur tous les espaces propices à l'usage pastoral ; une clause de *« priorité pastorale »* dans tout transfert de propriété ; un zonage spécifiquement pastoral dans les PLU (Agricole-Pastoral : AP ; Naturel- Pastoral : NP).

Autre exemple, celui de la SCTL (Société Civile des Terres du Larzac). Depuis 30 ans, la SCTL gère collectivement 10 000 ha (dont plus de 6000 ha propriété de l'État), répartis sur 12 communes. La SCTL accueille les actifs agricoles et non agricoles. Les premiers bénéficient de baux ruraux, les seconds de prêts à usage (mise à disposition de bâtiments). Résultat : le Larzac est le seul territoire de France où le nombre actuel d'agriculteurs excède celui de 1970 !

La montagne : territoire de productions diversifiées, à haute valeur ajoutée et en demande de reconnaissance

Le terme « autres productions » recouvre une infinité d'activités agricoles : maraîchage, arboriculture, PPAM, élevage porcin en plein air, apiculture, poly-culture élevage, agri-tourisme... Points communs à ces productions : elles valorisent de petites surfaces, créent des emplois, sont structurantes pour le territoire et satisfont les consommateurs, en nombre croissant, désireux de consommer local. Pour autant, elles se heurtent à bien des difficultés.

Parcours du combattant

Les conditions d'obtention de la DJA, en particulier la SMI (Surface Minimum d'Installation), ne sont pas adaptées à ces productions et découragent les installations. Par ailleurs atteindre les objectifs assignés en 5 ans (au lieu de 10 auparavant) est quasi impossible et accentue la pression. À cela s'ajoute le fait que les SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) font la sourde oreille à ce type de productions, préférant léguer quelques ha à l'agrandissement, plutôt que de permettre une installation sur une petite surface. Enfin, les normes sanitaires sont disproportionnées. La réglementation, qui n'opère aucune distinction entre petites et grandes structures, voue les producteurs.trices à pratiquer leur métier à la limite de la légalité.

Productions « orphelines »

Au regard des aides PAC, les productions autres que l'élevage font figure de parentes pauvres. La plupart sont évincées du dispositif ICHN ou perçoivent peu d'aides du fait de leur petite taille. Les petites fermes diversifiées, en raison de la mise en place d'un plancher, n'ont plus accès aux aides animales. Cependant, quelques rares régions, via leurs politiques territoriales, ont le mérite de soutenir les productions atypiques.

Côté appui technique, c'est le néant. Les services des chambres d'agriculture manquent de techniciens capables de fournir des données, tant pour un projet d'installation, que pour développer une production. Certains producteurs, aux compétences reconnues, se voient sollicités sans pour autant être dédommagés du temps consacré à combler les lacunes des services techniques. Enfin, les *« autres productions »* sont souvent des petites fermes pour lesquelles les données quantitatives et qualitatives font défaut, ce qui contribue largement au manque de reconnaissance.

Du travail pour la Confédération paysanne !

Pour les participants de l'atelier, unanimes, *« l'agriculture de montagne est représentée par la Confédération paysanne au niveau des différentes institutions. Cependant, il existe des disparités entre les différentes productions de montagne. L'élevage est très présent alors que les autres productions, restent dans l'ombre »*. Afin d'opérer un rééquilibrage, il est nécessaire de :

1. Construire et porter des propositions relatives aux diverses productions.
2. S'emparer de manière plus poussée de la problématique *« petites fermes »* en montagne en effectuant un travail sur les données, point de départ pour qu'elles soient reconnues (travail qui devra aussi être réalisé à l'échelle des statistiques nationales dont devra s'emparer l'Acte II de la loi montagne).
3. D'être représenté dans toutes les SAFER pour appuyer tous les porteurs de projets et empêcher que les terres n'aillent à l'agrandissement.
4. Travailler à faire évoluer la législation et surtout à faire diminuer la pression exercée sur les petites structures ; à tout le moins, obtenir une législation adaptée aux petites fermes et à la montagne.

Des productions essentielles à l'agriculture de montagne

« Grâce à nos productions, nous valorisons de manière beaucoup plus importante le terrain que nous cultivons. Cela nous permet d'être essentiel à l'agriculture de montagne. » **Thierry Bonnamour, maraîcher, Savoie.**

« Je considère ma production essentielle en montagne, car nous sommes nombreux à habiter en montagne et à manger du cochon. Je pense qu'il est très utile de pouvoir se fournir localement en produits fermiers. Nous écoulons nos 200 porcs dans un rayon de 35 km autour de la ferme. C'est ce qui me motive à continuer. Pour moi, il est essentiel de produire et consommer au même endroit. En même temps, cela permet de garder de l'élevage dans nos régions. De nombreuses fermes suppriment les troupeaux, du fait de la pression du loup, du faible prix de l'agneau. Dans la vallée, nous sommes 3 éleveurs à continuer : 2 en bio avec des productions alternatives, cochons, volailles et un éleveur de brebis classiques. » **Terence Marchand, producteur de porc bio, Hautes-Alpes.**

propositions :

pour pallier les vides techniques et réglementaires

- **Exiger des chambres d'agriculture qu'elles assument leurs responsabilités d'organismes de conseil.** Soit elles rémunèrent des paysan.ne.s formateurs.trices qui interviendront auprès des candidats à l'installation pour leur transmettre leurs connaissances et savoir-faire ; soit elles engagent des techniciens compétents sur toutes les productions.
- **Reconnaître toutes les structures d'accompagnement dotés de compétences et de connaissances agricoles – en dehors des chambres d'agriculture – et leur donner accès à des subventions de fonctionnement.**
- **Créer un statut de paysan herboriste à l'image de ce qui existe pour le paysan boulanger.**

Photo : BR

Valoriser les produits de montagne en donnant à voir le travail des paysan.ne.s !

Partir du potentiel de production offert par un territoire de montagne puis valoriser les produits obtenus, telle est la démarche qui doit prévaloir pour distinguer les produits de la montagne, et en aucun cas le schéma inverse qui consisterait à définir un produit précis, standardisé, industrialisé, puis à se donner le moyens de le produire. C'est un des messages forts de cet atelier.

Comme l'a expliqué Gilles Allaire – docteur ingénieur en agronomie et directeur de recherches, émérite, en économie à l'Inra, à Toulouse – tout produit se définit par ***« ses qualités intrinsèques liées aux propriétés matérielles du produit, considérées au regard de son usage et par ses qualités extrinsèques ou immatérielles qui, elles, renvoient aux conditions dans lesquelles se déroulent les activités de la chaîne production-consommation et à leurs résultats externes (effectifs ou visés), écologiques ou sociaux ».***

Dès lors, et l'expérience des producteurs de fromages AOC des Hautes-Alpes le prouve, en s'appuyant sur un collectif bien structuré, sur un signe de qualité bien élaboré et assez ancien, la valorisation coule de source, car les qualités intrinsèques et extrinsèques du produit sont très vite comprises des consommateurs.

Signes de qualité, un plus pour tous

Ces appellations ont permis de maintenir des exploitations laitières en zones difficiles (prix du lait rémunérateurs) ; de créer des emplois localement (ateliers de transformation collective ou de transformation fermière) ; de préserver la biodiversité (maintien des prairies permanentes et des races laitières). La production, non délocalisable, eu égard au cahier des charges, est une richesse pour le territoire. Rançon du succès, les filières industrielles convoitent ces signes de qualité, ce qui inquiète les producteurs. Et ce n'est pas la mention montagne, trop simple et sans spécificités, qui pourra les protéger. Ainsi, face à un cahier des charges très strict, comme la Tomme de Savoie par exemple, *« la mention montagne effectivement n'apporte rien. Mais elle peut être utilisée par la concurrence pour vendre des produits sans AOC »*, fait remarquer Gilles Allaire.

« Fermier » plutôt que « Montagne »

Interrogés sur le sens de l'appellation Montagne, les participants ont déclaré : *« c'est un terme creux. Derrière on n'y trouve ni l'image du travail, ni celle des habitants, ni celle des modes de production en montagne. Or le produit montagne doit rendre visible la valorisation d'un travail humain. »* C'est pourquoi la notion de produit fermier doit être privilégiée, en y joignant le terme de la montagne de... De même, la notion de cahier de ressources, à connotation positive, doit être préférée à celle de cahier des charges.

Outils de transformation, le verrou

Les outils de transformation manquent cruellement dans les territoires isolés. Ainsi, en Autriche, pour pallier l'absence d'abattoir public, 13 agriculteurs ont construit un abattoir collectif en 1997. L'associé le plus éloigné est à 6 km. Cet abattoir répond également aux normes bios. Chaque associé travaille avec son propre boucher agréé (obligation). Les volumes annuels abattus atteignent 20 tonnes de viande bovine (boeufs/veaux), 15 cochons, 400 volailles.

Ce qui est vrai pour la viande, l'est aussi pour d'autres productions. En outre, pour peu que le processus de transformation de la matière première requiert plusieurs types d'outils, leur éclatement géographique accentue les difficultés. En témoignent les démarches entreprises actuellement dans les Alpes et les Pyrénées pour redynamiser la filière laine.

Proposition :

La priorité est la mise en place d'une démarche de co-construction, par les paysan.ne.s et l'administration, de cahiers des charges rigoureux, incluant des normes protégeant les savoir-faire fermiers et leurs outils ; des cahiers des charges et des normes d'autant plus cruciaux en montagne qu'ils valoriseront le travail, les savoir-faire de la production fermière des territoires isolés et préserveront leurs outils collectifs pour lutter contre l'isolement. »

Photo : AR

Élevage et pastoralisme en montagne, entre le marteau et l'enclume

Photo : MCH

Alors que l'année 2015 s'achève, aucun dossier PAC n'est définitivement bouclé chez les éleveurs et éleveuses de montagne (transhumant.e.s ou pas) ayant recours aux espaces pastoraux. En cause, la très difficile reconnaissance des surfaces pastorales par la PAC, avec la mise en œuvre du prorata. Nombre d'inconnues demeurent, mais nul doute que la nouvelle PAC ébranlera la gestion collective des estives de haute montagne, créera davantage de disparités et fragilisera les petites fermes diversifiées. Pour inverser cette situation, il est urgent d'instituer des aides adaptées aux petites fermes et de faire reconnaître la valeur fourragère de l'ensemble des espaces pastoraux à l'échelle européenne.

En système pastoral – sur pelouses naturelles, landes, sous-bois – la terre propose, l'animal dispose. Plus exactement, l'animal sélectionne la ressource en fonction de son *« référentiel provisoire d'appétibilité »*, mémorisé à partir de ses expériences antérieures. Tout l'art du berger ou de l'éleveur consiste alors à conduire son troupeau, au fil des semaines et des heures, de manière à le motiver pour qu'il broute volontiers la plupart des plantes disponibles. Grâce au savoir-faire du berger, les surfaces estampillées *« peu productives »* selon la PAC, ont en réalité des valeurs fourragères équivalentes, voire parfois supérieures, aux prairies. C'est en substance, ce qu'a expliqué Michel Meuret, directeur de recherche à l'INRA, lors de cet atelier.

Nouvelle PAC, ouverture d'un côté, resserrement de l'autre (*)

Dans le dispositif actuel, au-delà de l'aspect culturel, il y a une question économique et elle est centrale. Je suis convaincu que, dès l'instant où l'absence de plafonnement d'aide européenne par bénéficiaire avait été décidé au niveau européen, cela a conduit à rechercher un mécanisme qui permettait de ne pas appliquer la convergence sur les surfaces dites marginales. Ceci me semble évident aujourd'hui. Ouverture d'un côté, resserrement de l'autre. Tout ce qui est discuté aujourd'hui sur les surfaces d'alpage, de montagne, pastorales, de pâturage au sens large, découle en partie de cette question-là.

(*) Extraits de l'intervention de Marc Dimanche, intitulée : *Les politiques agricoles pour les zones de montagne, l'évolution de la PAC et les mesures spécifiques de soutien à l 'élevage de montagne*

Le prorata, un pis aller,

Malheureusement, *« la Commission européenne, essentiellement les services de la DGAgri (Direction générale de l'agriculture), ne les reconnaissent pas. "Ces espaces" ne rentrent pas, culturellement parlant, dans la perception que les institutions européennes, voire les autres institutions, ont de ce qui est "agricole" »*, indique Marc Dimanche , directeur du CERPAM (Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée). Côté pratique, la proratisation, solution retenue pour admettre les surfaces pastorales dans la nouvelle PAC, engendre d'énormes difficultés lors des déclarations. Les éleveurs doivent subdiviser en zones homogènes des zones hétérogènes,

d'une part ; ils doivent leur affecter une valeur pastorale en référence à une surface *« tout herbe »*, seule valeur de référence reconnue, d'autre part. Une reconnaissance européenne de ces surfaces est donc urgente pour maintenir le pastoralisme.

Le collectif mis à mal

La montagne n'est pas à vendre, tel pourrait être le slogan de tous les transhumant.e.s attaché.e.s à la gestion collective des estives ou alpages de haute montagne. Jusqu'alors, les lois (loi pastorale 1972, loi montagne 1985) et la PAC via la PHAE encourageaient la gestion des entités collectives. La nouvelle PAC, au contraire, recentre sur l'entité individuelle. En effet, les DPB estive sont rattachés aux exploitations individuelles des usagers de l'estive et non à l'estive. Ce dispositif crée un effet de rente et amène une plus-value aux exploitations. De plus, il bloque la dynamique de l'estive puisqu'il n'y a pas de de DPB estive pour les nouveaux entrants dans l'estive. Enfin, la déclaration PAC repose sur le représentant légal du gestionnaire d'estive, à savoir le président du GP (Groupement pastoral) qui en portera seul la responsabilité.

Petites fermes en danger

Les petites fermes diversifiées, déjà très peu aidées dans la PAC précédente, seront lourdement pénalisées par la nouvelle PAC. En effet la proratisation des surfaces pastorales réduira leur nombre d'ha éligibles, ce qui impactera leur montant ICHN. À l'inverse, elle va bénéficier aux fermes moyennes et grosses et même pousser à leur agrandissement. La montagne risque de vivre la même histoire que la plaine avec une disparition accélérée des fermes. La mise en place d'aides à l'actif et le plafonnement des aides à la surface sont les seules mesures qui permettront de maintenir efficacement des petites fermes diversifiées en montagne. La nouvelle PAC a effectivement transféré une partie importante des aides vers la montagne mais vers quelle agriculture ? Il ne s'agit pas seulement de mettre de l'argent sur la montagne mais bien de répartir cet argent de manière cohérente pour créer de l'emploi, de la vie sur les territoires et entretenir les paysages.

Photo : CERPAM

Propositions

Reconnaissance des surfaces pastorales

1. Construire une conditionnalité des surfaces pastorales basée sur une évaluation agroécologique de ces surfaces.
2. Mettre en place une formation adaptée à la spécificité de ces surfaces pour les techniciens et institutionnels.

Financement de la gestion collective des estives

1. Par des mesures décidées à l'échelle du GP, et inscrites dans un règlement intérieur.
2. Prélèvement d'un pourcentage des DPB estive de chaque utilisateur.

DPB estives

1. Plafonnement des DPB et pondération en fonction du taux de chargement.
2. Mise en place d'une réserve de DPB spécifique estive.
3. Rattachement des DPB estive à l'estive.
4. *« Restitution »* des DPB estive, qui iraient abonder la réserve estive, par tout usager qui cesse d'estiver.

ICHN : une aide incontournable, mais à revoir

L'ICHN, outre des critères d'éligibilité affaiblis (suppression du critère d'âge et de localisation du siège de l'exploitation), n'est pas adaptée aux petites fermes. Une ICHN cohérente devrait comprendre un montant forfaitaire, accessible à toutes les productions, complété par un montant à l'ha plafonné et majoré tel qu'actuellement. Pour pallier l'impact de la nouvelle PAC sur les petites fermes, **dès 2016, l'ICHN pourrait être attribuée ainsi : 500 € sur les 10 premiers ha, au lieu de 70 € sur les 75 premiers ha.**

Photo : CERPAM

Prédation, il y a urgence...

Dans le cadre d'un colloque centré sur l'agriculture de montagne, omettre la question de la prédation due au loup et à l'ours était inconcevable. La formule retenue fut un *« temps de paroles »*, réservé avant tout à des témoignages. L'auditoire, nombreux, s'est dit interpellé, notamment les étudiant.e.s, par la complexité du sujet. Touché aussi par l'émotion, toute en retenue mais palpable, qui émanait des témoignages. Parler de la prédation, pour ceux et celles qui l'ont vécue et/ou la vivent, c'est revivre *« les morsures invisibles »* liées à la perte des bêtes, à la surcharge de travail, aux tracasseries administratives, et réactiver le sentiment douloureux d'avoir failli devant l'impuissance à protéger le troupeau. Sentiment accentué par la pression de l'opinion qui a vite fait de juger et de mettre en cause les berger.ère.s ou les éleveurs.se.s. Pour la Confédération paysanne il y a urgence à revoir le statut du loup et à la mise en place de soutiens aux éleveurs en situation de prédation..

Installation : la transmission, point clé.

En agriculture, l'installation fait l'objet d'un accompagnement. La transmission, rarement, voire jamais. Pourtant, transmettre une ferme, parfois œuvre d'une vie entière, est tout, sauf simple. Par ailleurs, il est nécessaire d'investir les organismes d'aménagement existants, mais cela ne suffit pas. L'avenir dépend d'approches encore inédites.

Photo : MCH

De gauche à droite : Noémie, Elise, Mathis, Charles-Henry, Matthieu, Fanny, Hélène Tallon, Mathias

Photo : BR

Accompagner le binôme cédant-repreneur

« […] Il ne peut pas y avoir d'installation sans transmission. J'ai 59 ans et je vais bientôt transmettre. J'ai démarré en fermage et petit à petit suis devenue propriétaire. À l'âge de transmettre on se pose des questions, comme beaucoup de gens. Est-ce qu'on va partir de chez nous quand on sera à la retraite ? Est ce qu'on garde la maison ? Est-ce que les repreneurs vont construire et garder notre structure ? Est-ce qu'ils vont continuer la même production ? Est-ce qu'on va faire de la spéculation foncière ? Est-ce qu'on va faire du démembrement face à la faiblesse des retraites ? ». Pour nombre de cédants propriétaires, les questions se posent souvent en ces termes. Malheureusement, la transmission est absente des politiques publiques qui traitent de l'installation. Pourtant, l'accompagnement, qui doit prendre en compte *« le temps entre ceux qui cèdent et ceux qui veulent s'installer »*, est essentiel. De

Paroles de jeunes paysan.ne.s

«Je suis très content, car en janvier 2015, avec la Confédération paysanne et l'ADEAR (Association pour le développement de l'emploi agricole et rural), on a obtenu la labellisation pour le PAI (Point accueil installation) du 05. On espère ainsi que les installations atypiques et/ou hors cadre familial seront mieux gérées qu'auparavant ». (Charles-Henry, Hautes-Alpes)

« On a dû faire nos preuves et ne pas se démonter. Certains, jaloux de voir qu'on arrivait à s'en sortir, là où leurs grands parents avaient été obligés de fuir la misère, nous ont mis des bâtons dans les roues. Mais grâce à quelques fêtes de villages et avec le temps, depuis maintenant 6 ans, nous sommes très bien intégrés. » (Fanny, Ardèche)

«Souvent on ne parle pas de la difficulté à s'opposer à des choses qui existent depuis des générations. Je trouve difficile de réussir à s'affirmer par rapport à sa famille pour pouvoir agir comme on le voudrait. Parfois j'envie le hors cadre familial. » (Élise, Jura)

« Les cédants nous ont donné la chance énorme de nous installer en fermage, tant pour les terres que pour les bâtiments et la maison d'habitation. Pour nous c'est une force d'être venus à plusieurs. Cela permet de valoriser cette exploitation à petite surface (45 ha,ndlr). Il faut être nombreux sur une petite surface pour bien la valoriser. » (Matthieu, installé en GAEC, 5 associés, Ariège)

« Les propriétaires ne veulent pas louer. Ils pensent qu'au bout de 5 ans on devient propriétaire. C'est faux mais ils ne comprennent pas. » (Mathis, Vosges)

«Je participe au comité technique SAFER et je suis confrontée à ce problème de location, ou pire, d'achat des terres. Il y a une grosse pression foncière en haut à cause de résidences secondaires, et en bas, du fait de l'habitat permanent lié aux frontaliers. D'un côté, c'est une chance, car nous n'avons aucun souci pour écouler les produits. Par contre, c'est difficile de trouver des terrains à louer. » (Noémie, Alpes)

« C'est du boulot de discuter avec les parents et de mettre tout le monde autour de la table pour mettre à plat les problèmes. Régler l'aspect financier non plus, n'est pas simple. Au bout de 5 ans de transmission du patrimoine, la famille n'est pas forcément d'accord. Ce sont des points sur lesquels il faudrait travailler en amont. Ce n'est pas pour rien qu'il faut travailler sur la transmission au moins autant que sur l'installation. Les cédants sont au moins autant des porteurs de projet que les aspirants à l'installation ; c'est nécessaire de les accompagner aussi ! » (Mathias, Ariège)

Photo : Jean Pluvinage

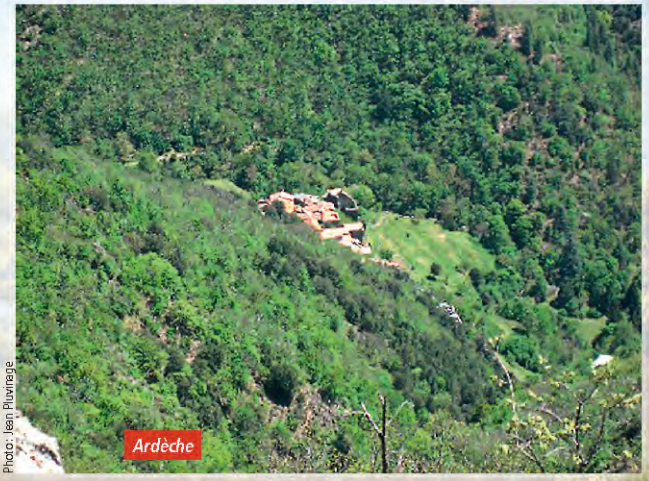

Photo : Jean Pluvinage

Photo : LR

Propositions

- Que la conf, et le réseau des alternatives paysannes dans son ensemble, continuent à se mobiliser pour siéger dans les différentes commissions qui gèrent l'aménagement foncier (SAFER, CDOA, CDPNAF), tout en ayant conscience de la difficulté de se libérer du travail de la ferme quand on est paysan. Par ailleurs, il semble aussi d'importance d'interpeller les décideurs pour que ces commissions ne soient pas vidées de leur cohérence et de leur efficacité (notamment avec la remontée de certaines commissions au niveau régional, et l'agrandissement des régions).
- Créer un Plan Local Agricole : Il serait bon de créer des outils d'animation locale pour que citoyens, élus locaux, acteurs économiques dont les agriculteurs.tricesse réunissent et discutent de leur projet respectif en vue de construire un projet concerté de développement du territoire. Pourquoi pas créer une sorte de *« Plan Local Agricole »*, véritable outil de projection et de construction commun du futur agricole des territoires ?

même, il est essentiel d'accompagner tous les repreneurs, hors cadre ou en reprise familiale.

Une proximité à défendre

Dans le contexte actuel d'agrandissement des régions, il importe aussi d'interpeller les décideurs pour que les commissions interviennent et/ou gèrent l'aménagement foncier (SAFER, CDOA, CDPENAF) conservent leur cohérence et leur sens. Qu'adviendra-t-il si elles siègent au niveau régional et non plus départemental ? Sans doute sera-t-il beaucoup plus ardu de faire comprendre les réalités et les problématiques des petits territoires, qui plus est, s'ils sont éloignés, diversifiés et en montagne. Car, ce qui vaut à l'échelle d'un individu, vaut sans doute aussi pour le territoire. Or, constate Hélène Tallon – accompagnatrice de porteurs de projets en milieu rural et chercheure-associée UMR Innovation (Inra-Cirad-Supagro Montpellier) – : *« Il n'est pas évident que les pratiques singulières à chaque système soient connues, mis à part de l'entourage très proche. Plus on monte les échelons, plus on a besoin de rendre l'activité, visible et justifiée ».*

Un combat à mener : le droit d'usage

Ceux qui ont pu s'installer en fermage, total ou partiel, l'affirment. C'est une chance énorme ! Pour Fanny, en fermage total en Ardèche, *« le fermage est vraiment un statut à défendre. Le droit d'usage est un grand combat à mener, en particulier avec la via campesina (mouvement paysan international). Il y a tout un travail à faire pour faire évoluer les mentalités. Des jeunes comme nous, il y en a plein, qui cherchent à s'installer. Et il va falloir y arriver, mais pour cela, il faut faire changer les mentalités. Il y a de l'espoir, car la prise de conscience se fait petit à petit, à mesure que des jeunes s'implantent et osent l'aventure paysanne ! »*

Imaginer l'avenir ensemble

Le renouvellement des générations en montagne est une problématique collective et de société. De même,un projet d'installation ne se réduit pas au type de production(s) que l'on veut entreprendre. Il englobe le lieu de vie future, et donc le territoire choisi pour s'implanter. En conséquence, intégrer la transmission et l'installation dans un projet de territoire est essentiel. Certains paysan.ne.s, également élus locaux, ayant à cœur de transmettre leur exploitation hors cadre familial, débroussaillent le chemin, malgré les pressions. Ils abordent le problème en le replaçant dans un contexte qui englobe le devenir à moyen terme du village. Pour ce faire, ils tentent de se projeter dans l'avenir en posant la question : *« En 2030, que devient mon village et mon exploitation ? »*

Oser changer de cap

>>Défendre l'agriculture paysanne de montagne, un combat au long cours

La Confédération paysanne l'admet, la volonté politique de la France de reconnaître la montagne est entérinée dans la loi montagne et dans la nouvelle PAC. Cependant, sa traduction concrète comporte de graves travers à corriger pour soutenir l'agriculture paysanne de montagne. De plus, celle-ci ne se résume ni à la PAC, ni à l'élevage. La table ronde du vendredi 6 novembre qui réunit Stéphane Le Foll (ministre de l'Agriculture) Éric Andrieu (député européen), Frédérique Massat (députée de l'Ariège), Geneviève Savigny (coordination Europe Via Campesina), en la présence également de Marc Carballido (vice-président de la région Midi-Pyrénées), fut l'occasion, pour Laurent Pinatel, porte-parole de la Confédération paysanne nationale, et pour les membres de la commission montagne, de faire état de nombreuses revendications et alertes. Certaines, récurrentes, témoignent de la constance d'un combat que la Confédération paysanne poursuivra encore et toujours.

La Confédération paysanne

... revendique :

1. L'agriculture doit devenir le pivot central de l' Acte II de la loi montagne ; associer fortement les dynamiques des confédérations paysannes dans la loi montagne.

2. La prise en compte du poids économique plutôt que le poids agro-environnemental de l'agriculture.

3. La reconnaissance de toutes les productions de montagne accompagnée d'un travail statistique et de recherche sur les fermes non pastorales.

4. La prise en compte des petites fermes par les institutions européennes, françaises, régionales avec la mise en place de soutiens spécifiques.

5. L'aide à l'actif : aide la plus juste dans un contexte où on privilégie la création d'emploi.

6. Le plafonnement des aides à l'actif et la suppression des seuils d'accès aux aides.

7. La révision des critères d'attribution de l'ICHN, son extension à toutes les productions sur base d'un montant forfaitaire.

8. La reconnaissance de la valeur fourragère des surfaces pastorales, avec l'absence de sanction concernant les surfaces proratisées.

9. L'adaptation des normes pour les productions fermières, et la création d'une sous-section *« produits fermiers »* au sein du ministère France-Agrimer.

10. La mise en place par les régions – gestionnaires du 2e pilier de la PAC - via les PDR, de mesures adaptées et palliant si nécessaire les carences de la PAC, pour soutenir les petites fermes et l'agriculture de montagne dans toute sa diversité.

Photo : MCH

de gauche à droite,
Geneviève Savigny, Éric Andrieu, Laurent Pinatel, Stéphane Le Foll, Frédérique Massat, Hugues Schamberger (animateur de la table ronde)

Photo : MCH

… alerte sur :

1. La prédation. La situation des éleveurs est psychologiquement et économiquement intenable. Il est urgent d'agir. De plus où en est la demande d'étude sur l'incidence financière pour les éleveurs et éleveuses du changement de statut du loup ?
2. Le verrouillage (fermeture ou perte dynamique) des estives et la nécessité d'opérer un rattachement des DPB estives aux entités collectives et non aux exploitations individuelles des utilisateurs de ces espaces.
3. La faiblesse des moyens alloués aux structures d'animation des espaces pastoraux.
4. L'accès au foncier, à favoriser pour tous les projets et toute les productions avec des mesures évitant l'agrandissement.
5. La nécessité d'avoir des outils locaux de transformation (abattoirs et autres).

Les réponses du ministre de l'Agriculture

Le ministre de l'Agriculture a renvoyé la problématique à l'échelon européen. La Commission européenne est peu au fait des réalités des espaces montagnards, dont elle est très éloignée, et construit une politique agricole peu adaptée à l'agriculture paysanne de montagne.
Aujourd'hui, ***« faire passer les aides des ha aux actifs agricoles, signifierait changer radicalement la PAC »***, affirme le ministre de l'Agriculture. ***« Les pays ayant le plus d'actifs percevraient le plus d'aides et non les pays ayant le plus d'ha ».*** D'après lui, si le débat s'engageait sur ce terrain, aucune majorité ne se dégagerait à l'échelle européenne, ni au niveau des pays, ni au parlement européen.

Casser le modèle

En contrepoint aux réponses du ministre de l'Agriculture, les propos tenus par Laurent Pinatel, en conclusion de son interpellation, prennent encore plus de sens.

« La montagne vit par les paysan.ne.s. Nous avons l'ambition de réorienter l'agriculture parce que l'agriculture aujourd'hui est dans le mur. On a envoyé les agriculteurs se fracasser contre le mur du productivisme et vous, Monsieur le ministre, dans le temps qui vous reste, vous avez aujourd'hui la possibilité de prendre encore des décisions pour réorienter l'économie par l'emploi agricole. On peut créer de l'emploi par l'agriculture. Il faut simplement oser. Oser casser le modèle qu'on nous propose depuis les années 60. C'est quelque chose d'ambitieux. C'est une chose à laquelle on croit.»

Remerciements

La Confédération paysanne de l'Ariège et nationale ainsi que l'ADEAR, organisatrices de ce colloque, remercient chaleureusement tous ceux et celles qui ont permis à ce colloque de voir le jour :
Les nombreux bénévoles sans qui rien n'aurait pu avoir lieu ;
Les étudiants de la licence professionnelle GAEMP (Gestion-Animation des espaces montagnards et pastoraux) de l'université Toulouse-Le Mirail, antenne de Foix ;
Les financeurs et partenaires privés : Biocoop, Banque Populaire du Sud, Camera au Poing, Crédit Agricole Sud Méditerranée, Groupama, Les Bains du Couloubret, Radio Transparence ;
Les financeurs et partenaires publics : la Direction Générale de l'Agriculture et du Développement Rural de la Commission européenne, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Départemental de l'Ariège, la Communauté de Communes *« les Vallées d'Ax »*, les communes d'Appy, Ax-les-Thermes; Bestiac, l'Hospitalet-Près-l'Andorre, Luzenac.

Une initiative co-financée par le Direction Générale de l'Agriculture et du Développement Rural de la Commission européenne, « Nouvelle PAC, nouveaux horizons ».

"Une initiative co-financée par la Direction Générale de l'Agriculture et du Développement Rural de la Commission européenne. "La PAC face aux nouveaux défis"2015-0233. Le contenu de ce document est de la seule responsabilité de la Confédération paysanne et la Commission Européenne n'est nullement responsable de l'usage qui en sera fait."

Rédaction de la synthèse des actes : Marie-Claire Haguet

Impression : Scop Imprimerie de Ruffié 09000 FOIX - Tél. 05 61 65 14 64